



Créteil.net

[Retrouvez le site académique du SNPDEN \(en cliquant ici\)](#)

Informations du SNPDEN-CRETEIL

N°25-2008-2009

du 2 juin 2009.

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

**Le SNPDEN approuve les grandes lignes du rapport
du Délégué Interministériel à l'Orientation :**

Le délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint-Girons, chargé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, d'élaborer des propositions relatives à la démarche d'orientation active, vient de publier un rapport d'étape.

Le SNPDEN a été entendu dans le cadre de la consultation mise en place par le Délégué Interministériel qui lui a permis de faire valoir l'importance qu'il accorde à l'articulation secondaire-supérieur mais aussi au caractère pragmatique et raisonnable des dispositions retenues au regard des ressources effectivement mobilisables.

Le SNPDEN approuve bon nombre de propositions qui devraient permettre d'inscrire l'orientation active dans un processus continu et salue la méthode à l'œuvre dans ce rapport d'étape : consultation des acteurs et bilan des principales difficultés identifiées.

L'évolution de l'ensemble de la procédure distinguant quatre étapes (information, dialogue et conseil, processus d'inscription, accueil et accompagnement à l'université), la recherche d'un calendrier plus détendu, les formes personnalisées d'accompagnement intégrées dans la politique des établissements devraient améliorer la construction du projet de l'élève. Les objectifs de simplification (compatibilité entre les applications informatiques) et la dématérialisation des dossiers de candidatures dans les filières sélectives sont appréciés. Le SNPDEN soutient l'élargissement proposé à toutes les formations de l'Enseignement supérieur, notamment les IEP, écoles de commerce, écoles paramédicales et du secteur social.

Le SNPDEN approuve la redéfinition du comité de pilotage national resserré sur la gestion politique de l'outil dans lequel il siègerait à qualités. Les commissions de coordination académique pour les formations post-baccalauréat doivent être installées sur l'ensemble des académies. Le rapport valorise le développement de dispositifs académiques de réorientation dans le cadre du plan réussite en licence : des évolutions sont à envisager sur l'ensemble du territoire en développant les relations entre les lycées comprenant des formations post-baccalauréat et les universités.

Paris, le 2 juin 2009.

Philippe TOURNIER, Secrétaire général